

Cotonou, le 03 mars 2020

N/Réf : 029 /03-2020/OCAL/SE/RAF/AG

**Le Secrétaire Exécutif**

A

**Messieurs les points focaux des UI  
Mesdames/Messieurs les Coordonnateurs  
des UI**

***Objet : Informations sur l'infection au coronavirus 2019-nCoV apparue en Chine  
en Décembre 2019 et mesures de prévention à adopter***

Depuis décembre 2019, l'infection due au nouveau coronavirus (2019-nCoV) est apparue en Chine. Sa progression depuis le début de cette année a fait à ce jour 3000 décès dans le monde. Notre continent et notre sous-région, l'Afrique de l'Ouest est également touchée (avec 1 cas à Lagos et 1 cas à Dakar).

L'infection au coronavirus provoque chez l'homme des signes de pneumonie comme fièvre, toux, courbature, éternuements, difficultés respiratoires, parfois maux de tête.

La transmission interhumaine de la maladie est formellement évoquée et des risques importants aux contacts de personnes malades sont signalés (contact direct et/ou voie aérienne).

Compte tenu de la mobilité des populations (62 millions de personnes par an) sur notre corridor et de la rapidité de la propagation du virus, nous devons tous être inquiets des risques d'exposition pour tous les pays et en particulier les pays du Corridor Abidjan-Lagos.

Bien que le nombre de personnes touchées dans les pays membres de l'OCAL soit faible à ce jour, il est urgent et nécessaire de mettre en place des mesures de prévention.

Par la présente, je vous invite à renforcer la surveillance sanitaire communautaire au niveau des points d'entrée notamment aux frontières terrestres formelles et non formelles en étroite collaboration avec les autorités sanitaires de chacun des pays.

Des mesures de prévention essentielles devront être appliquées, notamment la désinfection des mains, l'information aux usagers du corridor, le personnel des UI et des administrations frontalières, tout ceci en collaboration étroite avec les districts sanitaires ou zones sanitaires de vos localités respectives.

Chaque Unité d'Information est invitée à procéder à une sensibilisation de tout son personnel, du personnel des administrations frontalières et des usagers du corridor y compris les populations résidentes le long des frontières du Corridor Abidjan-Lagos, sur les mesures de prévention, de protection individuelle et de délivrance des soins de santé.

J'attache du prix à l'application de la présente directive.

**Le Secrétaire Exécutif**

  
**Idrissa KONE**